

**POUR INFORMATION**

**LA CROIX**

# « La contrainte n'est pas une bonne réponse au sans-abrisme »

Par Propos recueillis par Nathalie Birchem, le 30/10/2020 à 10h54

Dans un entretien à *La Croix*, le sociologue Julien Damon proposait d'agir plus fermement pour sortir les sans-abri de la rue, y compris par la contrainte. Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui représente près de 850 acteurs de l'hébergement, exprime son désaccord.



*La Croix* : Le sociologue Julien Damon pense que pour lutter contre le phénomène des sans-abri, il faut, dans certains cas, pouvoir user de la contrainte. Qu'en pensez-vous ?

Florent Gueguen : Nous pensons que c'est une très mauvaise idée. La contrainte n'est pas une bonne réponse au problème des sans-abri. Parmi les publics à la rue, il est vrai qu'une partie n'appelle plus le 115, soit parce qu'ils considèrent que compte tenu de la saturation du dispositif, ils n'ont aucune chance d'obtenir un toit, soit parce qu'ils préfèrent vivre dans un abri de fortune plutôt que d'être hébergés dans des conditions où ils peuvent se faire agresser, se faire voler leurs affaires. Mais la proportion de ces personnes qui refusent un hébergement est très minoritaire.

→ À LIRE. Couvre-feu : « Il faut sortir les sans-abri de la rue, y compris par la contrainte »

Le problème principal, c'est le manque de places car, en dépit des efforts faits, ni l'État ni les associations ne sont en capacité d'héberger tous ceux qui le veulent. Lors de notre dernière enquête, le 1<sup>er</sup> septembre, nous avons constaté que 4 000 personnes en familles ont appelé le 115 sans obtenir de logement. La première

**réponse à apporter pour en finir avec les personnes à la rue c'est donc bien d'ouvrir des capacités d'hébergement ou de relogement.**

**Est-ce qu'il est possible dans le droit français de contraindre quelqu'un à se faire héberger ?**

**F. G. : À droit constant, cela ne me paraît pas possible sans remettre en cause la liberté d'aller et venir.**

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a eu une politique qui consistait à contraindre des personnes à être hébergées, y compris dans des lieux privatifs de liberté. Depuis, la France est sortie de cela en considérant que l'hébergement est un droit et ne peut pas être une obligation. Revenir à un hébergement par la contrainte poserait d'évidents problèmes éthiques. Cela consisterait à expulser de leur lieu de vie des personnes qui n'en ont pas d'autres et qui sont extrêmement fragiles. Mais cela ne ferait que déplacer le problème car les gens iraient ailleurs. C'est une proposition que l'ancienne ministre du logement Christine Boutin avait fait en 2008 suite à un hiver particulièrement rigoureux qui avait causé des morts à Paris. Mais cela n'avait pas été retenu.

D'un point de vue juridique, l'hébergement forcé n'est possible que quand l'état de santé de la personne et son incapacité à décider pour elle-même sont très dégradés. Une hospitalisation d'office peut alors être décidée par un médecin. Mais c'est très encadré et extrêmement rare, à juste titre car c'est une atteinte aux libertés fondamentales.

**Julien Damon estime que dans les autres capitales européennes, l'hébergement est plus directif.**

**F. G. : C'est possible. J'ai en tête l'exemple anglais : quand une personne installe une tente à Londres on lui demande de déguerpir. En France, il y a une plus grande tolérance vis-à-vis de la liberté de circuler et de décider de son choix de vie. Nous, associations défendons l'idée que c'est par le contact et l'accompagnement social qu'on arrive à convaincre les personnes d'accepter les hébergements. C'est pour nous la seule voie humaniste et respectueuse des personnes.**

**N'y a-t-il pas un problème de qualité des centres d'hébergement ?**

**F. G. : C'est évident. Nous défendons une politique d'humanisation des centres d'hébergement collectifs, qui sont souvent refusés pour des questions de promiscuité et de violence. Il y a aussi des risques de transmission de maladies aggravés par le contexte épidémique actuel. Nous pensons donc que les hébergements de type dortoirs collectifs devraient être fermés ou restructurés.**

**Julien Damon estime aussi que l'on ne réglera pas la question de la saturation du dispositif sans traiter la question des sans-papiers, qui y sont nombreux. Êtes-vous d'accord ?**

**F. G. : Julien Damon dit précisément qu'il faut être à la fois plus efficace sur les reconduites et sur les régularisations. Je partage cette analyse. Il faut régulariser ceux que l'on appelle les « ni-ni », ni expulsables ni régularisables. Nous avons proposé au gouvernement un certain nombre de critères qui correspondent aux profils qui ne peuvent pas être reconduits, comme les personnes qui ont des enfants scolarisés, celles qui sont malades, celles qui sont là depuis longtemps. Mais nous n'avons pas été entendus pour l'instant.**

Propos recueillis par Nathalie Birchem